



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Entreprises



# **OPTIMISEZ** VOTRE PROJET DE SITE INDUSTRIEL ET **SÉCURISEZ VOTRE** **INVESTISSEMENT**

**OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR**

▶ **LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE** ◀

**ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,  
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,  
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

**ene**  
entreprises & numérique

**Aract**  
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



CONCEVOIR



MOBILISER



PILOTER



PRODUIRE

# OPTIMISEZ VOTRE PROJET DE SITE INDUSTRIEL ET *SÉCURISEZ VOTRE INVESTISSEMENT*

RELOCALISATION, CRÉATION,  
EXTENSION DE SITE INDUSTRIEL

## UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Définir vos besoins en matière de capacités de production, cadrer votre projet immobilier et votre organisation pour vous assurer de la performance de votre futur site industriel.
- Analyser les process, organisations techniques et humaines, en fonction des potentialités du site pour obtenir plusieurs scénarii prenant en compte les risques financiers, réglementaires, environnementaux et sociaux.
- Planifier le projet et accompagner à sa mise en œuvre dans le respect du cahier des charges, des délais et des coûts.
- Associer les équipes au projet, s'assurer de leur adhésion et définir les besoins en compétences et formations ,et anticiper une réorganisation.

## LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Un site industriel performant
- Maîtrise du budget et des délais du projet
- Prise en compte de l'ensemble des impacts : organisation, ressources humaines, consommation des ressources, production, flux, ...

## LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

## LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

[www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur](http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur)

CONTACT

[industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr](mailto:industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr)